



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 21 juin 2023**Point n°05/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 7 juin 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Martine PINVILLE, Fabienne GODICHAUD, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, ZaliSSa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, François NEBOUT, Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Virginie LEBRAUD [Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY] Charline CLAVEAU [Pouvoir à madame Martine PINVILLE], Caroline COLOMBIER, Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent ou excusé : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Patrick MARDIKIAN.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	8
Votants	14

Objet : Avenir du bâtiment des Studios Paradis

À la suite des différentes rencontres qui ont précédé le 50ème Festival de la BD et qui ont réuni l'ensemble de ses financeurs publics (Etat et collectivités locales), il est apparu évident de consolider, de renforcer et développer, cet évènement majeur pour Angoulême et la Charente. Le Festival doit désormais pouvoir évoluer dans des infrastructures pérennes et bénéficier d'espaces supplémentaires.

Dans cette optique, le maintien de la mise à disposition des Studios Paradis pour le Pôle Jeunesse du festival, est primordial, écartant de fait, toute activité ne répondant pas à cette exigence.

Toutefois, afin de redonner vie à ce lieu, il est proposé de réfléchir, avec la Cité de la BD, à une offre de visite complétant le musée et offrant un parcours ludique et numérique, ancrant les visiteurs dans le monde moderne de la BD, et offrant une politique forte de lecture publique.

Ce projet, qui devra respecter la contrainte de libérer les espaces sur la durée dont les organisateurs du festival ont besoin, doit offrir au musée de la BD et plus globalement à la Cité et au territoire, un nouveau lieu emblématique de portée nationale, voire internationale, répondant aux attentes des visiteurs.

La réflexion, qui sera lancée par la Cité, devra intégrer l'avenir juridique du bâtiment des Studios Paradis, mais aussi celui du bâtiment Castro.

Magelis et la CIBDI sont chargés de travailler aux détails de ce projet, dans le cadre d'échanges techniques, avant d'envisager d'en présenter les perspectives à leurs membres respectifs, qui pourraient être réunis au sein d'un comité de pilotage.

.....

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance des informations données.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 27 Juin 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 27 Juin 2023
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 27 Juin 2023

Signé: Le Président

**Le Président,
Philippe BOUTY**

